

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 février 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2017".
 - 4.2 Appui au Club de golf de Lac-Etchemin - Demande déposée dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2017-2018 de la MRC les Etchemins.
 - 4.3 Appui à Corporation de l'Éco-Parc des Etchemins - Demande déposée dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2017-2018 de la MRC les Etchemins.
 - 4.4 Adhésion au regroupement - Programme d'assurances des OBNL de l'UMQ.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées - 2017.
 - 5.2 Résolution d'embauche comme pompier volontaire - M. Steeve Brochu.
 - 5.3 Autorisation de signature - Ententes pour les retraites progressives avec MM. Léandre Gagnon, Bernard Gagnon et Daniel Lafontaine.
 - 5.4 Réduction de la vitesse de 80 km/h à 70 km/h dans le rang du Mont-Orignal.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Aide financière octroyée au Groupe Action Tandem dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide au démarrage/amélioration.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Versement à consentir dans le cadre de la Politique culturelle "Aide pour la réalisation d'une activité culturelle dans le cadre d'une manifestation populaire".
- 7.2 Autorisation de signature - Entente pour l'installation et l'opération d'un système automatisé de diffusion de programmes sportifs à l'aréna municipal.
- 7.3 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif.
- 7.4 Octroi du contrat de confection et de fourniture de rideaux commerciaux pour l'aréna municipal.
- 7.5 Autorisation pour détournement de la circulation sur la route 277 dans le cadre du défilé des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin le dimanche 23 juillet 2017.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Demande de partenariat à une compétition de motoneiges extrême - Événement « Le Sled Peak » du 24 au 26 mars 2017 à la station de ski du Mont-Orignal.
- b) Demande de commandite - Club de patinage artistique de Lac-Etchemin pour son spectacle annuel.
- c) Demande de commandite - Activité de financement pour les Chevaliers de Colomb le 4 février 2017.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. Harold Gagnon, maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

023-02-2017

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

11.2 Candidature du conseiller André Turmel dans le cadre de l'événement « Les Prix du patrimoine édition 2017 », région de la Capitale nationale et de la Chaudière-Appalaches, catégorie « élu ».

Adoptée à l'unanimité.

024-02-2017
3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 JANVIER 2017**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH
LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

025-02-2017
4.1

**ACCEPTATION DU "PLAN DE FORMATION, PERFECTIONNEMENT ET
CONGRÈS - ANNÉE 2017"**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente résolution, le dépôt et l'acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2017", préparé et soumis par le directeur général/secrétaire-trésorier, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise également le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder aux paiements des dépenses afférentes, sur présentation des rapports de frais soumis par les personnes autorisées audit plan de formation et en conformité avec le règlement numéro 12-2002 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

026-02-2017
4.2

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2017-2018 -
APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA SALLE PRINCIPALE POUR LA
RESTAURATION ET BANQUET DU CLUB DE GOLF COOPÉRATIF DE
LAC-ETCHEMIN**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet «Amélioration de la salle principale pour la restauration et banquet» présenté par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin réserve une partie de son enveloppe budgétaire de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 correspondant à un montant de 5 000 \$ pour le projet «Amélioration de la salle principale pour la restauration et banquet» présenté par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

027-02-2017
4.3

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2017-2018 -
APPUI À L'ACQUISITION DE «PALAPAS - PHASE 2 (GRANDS
PARASOLS) POUR L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet «Acquisition de « Palapas - Phase 2 (grands parasols)» présenté par l'Éco-Parc des Etchemins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin réserve une partie de son enveloppe budgétaire de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018 correspondant à un montant de 5 000 \$ pour le projet «Acquisition de « Palapas - Phase 2 (grands parasols)» présenté par l'Éco-Parc des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

028-02-2017
4.4

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT - PROGRAMME D'ASSURANCES DES
OBNL DE L'UMQ**

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise la Municipalité de Lac-Etchemin à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OSBL-0101909	Symposium Arts et Rives	208, 2 ^e Avenue
OSBL-0100938	L'Association de protection du lac Etchemin (APLE)	1034, chemin des Riverains
OSBL-0102236	Chevaliers de Colomb - Conseil 2988 - Ste-Germaine	C.P. 5057
OSBL-0102303	Tournoi de balle-molle familial	291, 2 ^e Avenue
OSBL-0102665	Chorale l'Écho du Lac	332-A, rue Bouchard
OSBL-0101978	Les Fêtes du 150 ^e de Lac-Etchemin	208, 2 ^e Avenue

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

029-02-2017
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES - 2017

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées - 2017, selon les spécifications du devis;

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) offres soit Aquatech et SM Eau Expert;

Considérant que le comité de sélection a étudié attentivement les deux (2) offres reçues selon les "critères de qualité" et qu'une seule soumission est jugée conforme;

Considérant que la seule offre déposée et conforme est la firme SM Eau Expert pour un montant forfaitaire de 79 574,20 \$ (taxes incluses);

Considérant que le comité de sélection recommande l'adjudication, pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées - Année 2017, selon les spécifications du devis, à la firme SM Eau Expert;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "SM Eau Expert" la fourniture pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant 79 574,20 \$ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés au bordereau de soumission (annexe A) en date du 1^{er} février 2017.

Description	Montant selon la base forfaitaire	Fréquence estimée	Total estimé du contrat
Partie A - Soutien technique à notre opérateur en assainissement des eaux (Évalué 3 hres/jour pendant 4 jours soit 12 heures/semaine)	65 \$/heure	42 semaines	32 760 \$
Partie B - Remplacement lors de la formation et les vacances de notre opérateur en assainissement des eaux (Évalué 8 heures/jour pendant 3 jours et 3 heures/jour pendant 1 jour soit 27 heures/semaine)	65 \$/heure	10 semaines	17 550 \$

Partie C - Service d'assistance à notre opérateur en assainissement des eaux	140 \$/semaine	40 semaines	5 600 \$
Partie D - Visite, vérification et service de gestion et de traitement des appels d'urgence	475 \$/fin de semaine	28 fins de semaine	13 300 \$

Adoptée à l'unanimité.

030-02-2017
5.2

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME POMPIER VOLONTAIRE - M. STEEVE BROCHU

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Steeve Brochu, comme "pompier volontaire", le tout effectif à la date d'embauche du 11 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

031-02-2017
5.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC MM. LÉANDRE GAGNON, BERNARD GAGNON ET DANIEL LAFONTAINE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe les ententes de retraite progressive à intervenir avec les employés MM. Léandre Gagnon, Bernard Gagnon et Daniel Lafontaine;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer les ententes à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

032-02-2017
5.4

RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 80 KM/H À 70 KM/H DANS LE RANG DU MONT-ORIGNAL

Considérant que le rang du Mont-Orignal a des particularités qui rend à risque l'utilisation de cette route par les automobilistes (route d'accès achalandée menant à la station de ski du Mont-Orignal, courbes prononcées, collines, humidité relative de la rivière, etc.);

Considérant que, selon le communiqué du 24 janvier 2017 de la Sûreté du Québec, la vitesse des conducteurs est souvent mal adaptée aux conditions météorologiques et aux conditions particulières de la route, occasionnant souvent des dérapages et des accidents;

Considérant que les collisions, lors de conditions climatiques précaires sont principalement causées par le comportement des conducteurs qui n'adaptent pas leur conduite en conséquence et que conséquemment, les utilisateurs du réseau routier devraient réduire leur vitesse, garder leurs distances avec le véhicule qui le précède et s'assurer que leurs vitres, phares et feux soient bien dégagés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la limite de vitesse fixée à 80 km/h qui est actuellement en vigueur dans le rang du Mont-Original soit réduite à une limite de vitesse fixée à 70 km/h, et ce, le plus rapidement possible;

QUE le service des travaux publics procède rapidement à l'installation d'enseignes indiquant la nouvelle limite de vitesse fixée à 70 km/h ainsi que des enseignes relatives aux risques de « chaussée glissante ».

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

033-02-2017

6.1

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE AU GROUPE ACTION TANDEM DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par Groupe Action Tandem;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière au Groupe Action Tandem, au montant maximal de 10 % de l'investissement jusqu'à concurrence de 2 452,20 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

034-02-2017

7.1

VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE "AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION POPULAIRE"

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution de subvention afin d'inciter les différentes organisations et manifestations populaires à réaliser une activité culturelle;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le Comité de suivi de la Politique culturelle a reçu une demande;

Considérant que la politique prévoit une évaluation par le Comité de suivi de la Politique culturelle et que cette évaluation est positive;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse une subvention de 250 \$ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine sous le thème "Relâche ton art !". Plusieurs activités seront offertes aux jeunes de 4 à 12 ans. Elles seront animées par des artistes professionnels. Les organisateurs devront fournir les pièces justificatives pour recevoir la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

035-02-2017
7.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE POUR L'INSTALLATION
ET L'OPÉRATION D'UN SYSTÈME AUTOMATISÉ DE DIFFUSION DE
PROGRAMMES SPORTIFS À L'ARÉNA MUNICIPAL**

Considérant que le gérant de l'aréna et animation loisirs désire offrir à sa clientèle un nouveau service;

Considérant que la compagnie LiveBarn offre d'installer à l'aréna, à leur frais, un système de diffusion de programmes sportifs entièrement automatisé pour transmettre des émissions vidéo et audio en direct et sur demande à des appareils connectés à Internet, tels que les téléphones intelligents, ordinateurs ou tablettes (le Service automatisé de diffusion en ligne);

Considérant que l'entente prévoit l'installation d'un écran dans le hall d'entrée de l'aréna pour la promotion du système;

Considérant qu'il est possible de recevoir des droits sur les abonnements à ce système. La compagnie LiveBarn est entièrement responsable de ce service;

Considérant que les termes de l'accord sont décrits dans une entente à intervenir entre les deux (2) parties;

Considérant que le gérant de l'aréna a pris connaissance des termes et conditions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE M. José Poulin, gérant de l'aréna et animation loisirs soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

036-02-2017
7.3

**APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI
FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

De signifier l'appui de la Municipalité de Lac-Etchemin au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, de demander au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Adoptée à l'unanimité.

037-02-2017
7.4

**OCTROI DU CONTRAT DE CONFECTION ET DE FOURNITURE DE
RIDEAUX COMMERCIAUX POUR L'ARÉNA MUNICIPAL**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire compléter l'achat de rideaux de scène pour son aréna;

Considérant que des appels d'offre ont été acheminés auprès de deux (2) fournisseurs reconnus dans le domaine;

Considérant que ces deux (2) fournisseurs ont fusionnés leurs affaires au sein d'une même entreprise (Scène Scapin) qui devient ainsi le seul fournisseur en ce domaine;

Considérant que les clients locaux s'approvisionnent également auprès de cette entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité accepte la soumission de Scène Scapin au montant net de 11 468,92 \$ pour la fourniture de dix (10) rideaux de velours et incluant cinq (5) charriots de transport.

Adoptée à l'unanimité.

038-02-2017
7.5

**AUTORISATION POUR DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION SUR
LA ROUTE 277 DANS LE CADRE DU DÉFILÉ DES FÊTES DU 150^e DE
LAC-ETCHEMIN LE DIMANCHE 23 JUILLET 2017**

Considérant que le comité organisateur des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin

propose un trajet pour le passage de la parade prévue le dimanche 23 juillet 2017 qui entrave la circulation sur la route 277;

Considérant que durant cette période l'organisation prévoit des détours sécuritaires et bien identifiés pour éviter aux automobilistes une trop longue attente;

Considérant que l'organisation doit obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin sera impliqué dans la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires à la réussite de l'activité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal appuie la demande du comité organisateur des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin pour l'obtention des permis nécessaires;

QUE MM. Jude Émond, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie soient mandatés pour conseiller et orienter les membres du comité en regard du respect des exigences et normes en matière de sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

039-02-2017

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour janvier 2017 pour la somme de 339 072,73 \$, le tout tel que détaillé comme suit : "achats impayés : 222 471,78 \$ et déboursés directs 116 600,95 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et déboursés directs ci-haut décrit.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

27 janvier 2017

Remerciements de la part de L'Essentiel des Etchemins et de la directrice

générale, Mme Claire Bouchard, pour la contribution financière accordée lors de la campagne de la Cueillette de la Solidarité/Guignolée des Médias 2016 ainsi que pour la collaboration lors du barrage routier le 8 décembre dernier. Ce geste de générosité et de solidarité est très apprécié dans le contexte d'une augmentation significative des demandes d'aide. Ce montant sera utilisé à bon escient pour les besoins des personnes à faible revenu du territoire. C'est grâce à des gens de cœur que notre organisme peut et pourra continuer longtemps à offrir ses services.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

040-02-2017
11.1-a) **DEMANDE DE PARTENARIAT À UNE COMPÉTITION DE MOTONEIGES EXTRÊME - ÉVÉNEMENT « LE SLED PEAK » DU 24 AU 26 MARS 2017 À LA STATION DE SKI DU MONT-ORIGNAL**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 1 000 \$ à titre de partenariat à une compétition de motoneiges extrême - Événement « Le Sled Peak » du 24 au 26 mars 2017 à la station de ski du Mont-Orignal.

Adoptée à l'unanimité.

041-02-2017
11.1-b) **DEMANDE DE COMMANDITE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LAC-ETCHEMIN POUR SON SPECTACLE ANNUEL**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de commandite au Club de patinage artistique de Lac-Etchemin pour son spectacle annuel qui se tiendra le 26 mars prochain à l'aréna municipal.

Adoptée à l'unanimité.

042-02-2017
11.1-c) **DEMANDE DE COMMANDITE - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LES CHEVALIERS DE COLOMB LE 4 FÉVRIER 2017**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 250 \$ à titre de commandite pour l'activité de financement (soirée visionnement d'un film de chasse) organisée par les Chevaliers de Colomb le 4 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

043-02-2017
11.2

CANDIDATURE DU CONSEILLER ANDRÉ TURMEL DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « LES PRIX DU PATRIMOINE ÉDITION 2017 », RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, CATÉGORIE « ÉLU »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente la candidature de M. le conseiller André Turmel dans le cadre de l'événement « Les Prix du patrimoine édition 2017 », région de la Capitale nationale et de la Chaudière-Appalaches, catégorie « élu ».

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Jean-Guy Gosselin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER